

PROJET PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025

Convocation du 31.03.2025

Le sept avril deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BLANCHAIS.

Présents :

Mesdames AMARA Marie-José, BARRILE Marie-Madeleine, BLANCHAIS Christine, KRIEGER Marie-Odile, LOZACHMEUR Estelle

Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, SCHMITT Sébastien, WINTZ Maurice

Absents excusés :

Monsieur HANINI Lahbib

Monsieur WEBER Jérôme

Membres en fonction : 15

Présents : 13

Secrétaire de séance : Monsieur ANDRE David

Madame HEID Sophie a donné pouvoir à Monsieur SCHMITT Sébastien pour voter en son nom.

Monsieur MESSER Julien a donné pouvoir à Monsieur LITTNER Yannick pour voter en son nom.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Ordre du jour de la séance

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 mars 2025
3. M57 – Autorisation accordée à l'exécutif pour réaliser des virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits
4. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025
5. Budget primitif 2025
6. Solidarité avec la population de Mayotte : subvention
7. Bilan des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours et délivrées.
8. Chemin de Willgottheim : plantation d'une haie champêtre
9. Affaires communales et divers.

1/ Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2451-6 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Monsieur David ANDRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° DEL 12/2025

2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2025 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Aucune objection n'ayant été soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité dans la forme et la rédaction proposée.

Délibération n° DEL 13/2025

Arrivée à 20 h 36 de Mme AMARA Marie-José

3 / M57-Autorisation accordée à l'exécutif pour réaliser des virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération du 18 février 2022 d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 2023 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité

autorise la Maire à

- Pour l'exercice 2025-, procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

- Signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Saverne pour mise en œuvre.

Délibération n° DEL 14/2025

4/ Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Par délibération du 8 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taxes directes locales à :

- Taxe foncière bâties (TFB) : 29.50 %
- Taxe foncière non bâties (TFNB) : 44.47 %
- Taxe d'habitation : 13.99 %

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 pour :

- la taxe foncière bâties (TFB) : 29.50 %
- la taxe foncière non bâties (TFNB) : 44.47 %
- la taxe d'habitation : 13.99 %

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° DEL 15/2025

5/ Budget primitif 2025

Le conseil municipal décide de reprendre au budget primitif les résultats 2024, au vu du compte financier unique voté précédemment.

Après avoir entendu la proposition de budget de Mme le Maire,

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2025

-Section de fonctionnement pour un montant total de 1 236 545.87 €

-Section d'investissement pour un montant total de 1 389 222.43 €

Délibération n° DEL 16/2025

6/ Solidarité avec la population de Mayotte : subvention

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Durningen tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Verser une subvention d'un montant de 500 €
à la Fédération Nationale de Protection Civile
Tour essor 14, rue Scandicci 93500 PANTIN

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de 500 € à la Fédération Nationale de Protection Civile.
- d'habiliter Madame la Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° DEL 17/2025

7/ Bilan des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours et délivrées

Les dépôts et les accords des autorisations d'urbanisme sont affichés sur les deux tableaux d'affichage de la mairie (côté salle communale et côté atelier).

8/ Chemin de Willgottheim : plantation d'une haie champêtre

Mme la Maire présente un projet de plantation de haie en faveur de la biodiversité (faune et flore) d'une longueur de 600 mètres dans le prolongement de la rue du Kochersberg sur le chemin communal en direction de Willgottheim.

Cette opération est menée dans le cadre du programme Agribiodiv 'Est de la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand 'Est, soutenu par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région Grand Est.

Les plans seront plantés en quinconce (sur deux lignes) avec un plan au mètre linéaire et un espacement de 2 mètres entre chaque plan d'une même ligne. Le paillage utilisé est biodégradable. Des protections gibiers seront installées et agrafées pour protéger chaque plant.

Le prix des travaux est de 9 708.38 €.

Le projet est subventionné à hauteur de 80 % par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin Meuse. Les fonds seront versés à la Fédération des Chasseurs qui portera les travaux financièrement. Les 20 % restant seront refacturés à la commune de Durningen pour un montant de 1 941.68 €.

En contrepartie du financement, la commune s'engage à maintenir et à entretenir la haie pour une période minimale de 20 ans à compter des travaux de plantation.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise :

Mme la Maire à signer le devis de participation au projet de plantation de haies, la lettre d'engagement ainsi que le paiement de la subvention d'un montant de 1 941.68 €.

Délibération n° DEL 18/2025

9/ Affaires communales et divers

Manifestations

- Chasse aux œufs au terrain de jeux de Durningen le samedi 19 avril 2025.
- Spectacle Banana Impro le samedi 26 avril 2025 dans la salle communale
- Marche de Durningen le dimanche 25 mai 2025
- Course de caisses à savon le dimanche 31 août 2025



Le secrétaire de séance
David ANDRE



La Maire
Christine BLANCHAIS

**Les délibérations complètes sont disponibles
sur le site internet de la commune www.durningen.fr et en mairie**